



Votre bulletin municipal de MARS 2022

VANDALISME

DEPÔTS SAUVAGES

DÉGRADATIONS

ÇA SUFFIT !

STOP AU DÉSASTRE CIVIQUE ÉCOLOGIQUE ET BUDGÉTAIRE !

ACTU MUNICIPALE

EDITO/ZOOM : Tolérance zéro pour le vandalisme

Une fois n'est pas coutume, cet édito constituera également le dossier « Zoom » du bulletin municipal. Nous déplorons cependant d'être contraints de le faire porter sur un sujet aussi sombre : le vandalisme.

Est-il imaginable que dans des communes telles que la nôtre, rurale, de taille modeste, où tout le monde se connaît, on se trouve confronté à ce fléau ? Se dire que d'autres subissent le même sort n'est certainement pas une consolation, et la résignation n'est pas, a fortiori, la solution. On peut néanmoins dresser un état des lieux de la situation... et ce n'est pas réjouissant.

Dégradations et dégâts se multiplient sur notre territoire : cela va du dépôt de déchets de toute sorte (y compris polluants) en n'importe quel lieu, au bris d'armoires électriques ou de matériel urbain (jeux pour les enfants, mobilier de pique-nique, panneau d'affichage, défibrillateur), ou à l'arrachage des panneaux de signalisation avec tous les risques que cela comporte pour les usagers de la route....

On peut s'interroger sur les motivations des voyous imbéciles qui s'acharnent sur nos équipements. Plaisir pur et aveugle de la destruction ? Désir de nuire ? Peu importe, le résultat est là.

Ce que ces gens perdent de vue, si tant est qu'ils y aient un jour réfléchi, c'est que **vandaliser les installations du village quelles qu'elles soient, revient à vandaliser sa propre maison ! TOUS CES BIENS ET EQUIPEMENTS BÉNÉFICIENT A TOUT LE MONDE. Si le village et son environnement sont notre « MAISON » COMMUNE, leurs aménagements constituent LE BIEN, LE PATRIMOINE COMMUNS A TOUS LES HABITANTS.**

Casser ou abîmer une aire de jeux, c'est priver VOS enfants, d'une possibilité de s'amuser en extérieur et en sécurité. Dégrader les plantations, couper des arbres, c'est détériorer VOTRE cadre de vie et votre environnement. Certes, si c'est pathétique, ce n'est pas dramatique.

Mais il y a plus grave.



Mettre un défibrillateur hors d'usage, c'est priver un visiteur mais aussi un membre de votre famille, un de vos amis de sa chance de survivre.

Arracher un panneau de signalisation, c'est risquer d'engendrer pour L'UN DES VÔTRES un accident.

Est-ce admissible ?

Tout cela comporte également une autre conséquence : **le vandalisme a un coût. Un coût important.**



Il faut dès lors être conscient de ceci : toutes les sommes que le budget communal doit supporter aux fins de réparation de nos infrastructures, viennent amputer d'autant les budgets qui pourraient être consacrés à d'autres investissements par exemple dans nos écoles, dans l'entretien de notre patrimoine, dans le domaine culturel ou sportif....

Finalement, tous les montfauconnais en paient le prix...

Désolant, pitoyable, les mots ne manquent pas pour qualifier de tels agissements qui, nous le savons, sont le fait d'une minorité. Nous ne nous leurrons pas sur le fait qu'une semonce ne sert pas à grand-chose face à ces comportements.

C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons saisi la brigade de gendarmerie de Roquemaure. Nous porterons plainte chaque fois que cela sera nécessaire.

Nous ne laisserons pas Montfaucon continuer à subir plus longtemps ce phénomène à l'égard duquel la moindre tolérance ne peut plus être admise.

Dès lors, nous appuierons dans toute la mesure de nos moyens les enquêtes (lesquelles seront assorties de sanctions) de la gendarmerie.

C'est notre rôle mais c'est surtout notre devoir de citoyen en général et d' élu en particulier.

Olivier ROBELET et l'équipe municipale

SOMMAIRE

P 2, 3,4 Actu municipale

Zoom sur : Tolérance zéro pour le vandalisme

Citoyenneté : le CMJ élit son jeune maire ;

Patrimoine : don d'un fonds documentaire à la commune ;

Bloc-notes

Services : location et prêt de salles communales

Equipements : des agrès flambant neuf à la pinède

5, 6 Associations :

Kiféquoi ?

Les fous du touché ; Entraide et Amitié ; Agenda Les Amis du Prieuré Saint Martin de Ribéris

6 Ici et Ailleurs :

Agglo mobile ; correspondant Midi Libre

Citoyenneté : Le CMJ élit son jeune maire

Avant que se tienne la séance fondatrice du CMJ élu fin novembre 2021, il fallait laisser passer la période des fêtes de fin d'année et surtout amorcer une relative décrue de la crise sanitaire. **C'est donc le 05 février dernier que s'est déroulée à la salle polyvalente la première session du CMJ. Un jour qui a fait date dans la toute fraîche histoire de ce nouvel organe puisqu'il fut celui de l'élection de son jeune maire et de sa première adjointe.**

En présence de leurs parents, entourés et guidés par Monsieur le maire et son équipe municipale, **les jeunes membres du CMJ ont donc choisi comme chef de file de ce mandat de 2 ans, Julia DURAND.** Elle sera secondée dans sa tâche par Eloïse MOUTURAT.



Désormais, accompagnés par des conseillers municipaux, les travaux de ces jeunes édiles vont pouvoir commencer à la faveur des réunions qui seront organisées à intervalle régulier. A n'en pas douter la jeunesse montfauconnaise ne manquera pas d'idées à soumettre et constituera une force de proposition importante auprès de la municipalité.

Patrimoine : Important fonds documentaire relatif à Montfaucon, donné à la commune

Au printemps 2021, Madame Martine PIALLAT a fait don à la commune par le biais d'une convention d'un conséquent fonds documentaire concernant Montfaucon et son histoire.

Il se compose de **documents variés** (coupures de presse, pièces administratives notamment) mais également de **nombreuses photos et cartes postales.**



Outre leur qualité historique et informative -en particulier sur des périodes comme celle de la Grande Guerre-, ces images ont un caractère tout à fait émouvant : en nous présentant les visages de nos ancêtres, de ces générations qui nous ont précédés, des hommes et des femmes qui ont laissé leur empreinte, elles

sont la mémoire de nos familles, de nos histoires individuelles et collectives.

Ce fonds d'archives est en cours d'inventaire. Ses différents éléments sont actuellement répertoriés et surtout scannés pour une conservation sous forme dématérialisée. Ils sont consultables en mairie et pourront être présentés par exemple lors d'expositions retraçant l'histoire de notre village.



L'équipe municipale adresse ses chaleureux remerciements à la donatrice pour cet ensemble qui constitue un précieux apport au patrimoine historique de la commune.

Services : Location et prêt de salles communales



La crise sanitaire a eu pour conséquence directe de suspendre durant plusieurs mois l'occupation des salles municipales. La campagne de vaccination ainsi que l'application de diverses mesures ont cependant amélioré la maîtrise de la crise, ce qui a donc permis aux associations de reprendre leurs activités au sein de ces locaux, de même que la réouverture à la location pour les particuliers.

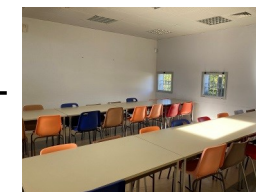
De ce fait, les demandes de mise à disposition, de la salle polyvalente en particulier, se multiplient et la gestion du planning devient forcément plus compliquée tant pour les services municipaux que pour ses occupants réguliers ou occasionnels.

Plus l'organisation d'événements s'intensifie dans ce type de locaux, plus il est important et même nécessaire de poser un cadre juridique et administratif strict à leur utilisation.

Pour cette raison mais également pour y intégrer des dispositions touchant à l'occupation de la nouvelle pergola de même que des dispositions relatives à la sécurité et à l'hygiène en cas de crise sanitaire, l'équipe municipale travaille à l'actualisation du règlement intérieur de la salle polyvalente et de la convention de mise à disposition.

Quoi qu'il en soit, la procédure établie jusqu'alors pour pouvoir occuper les lieux (à titre gratuit ou en location) demeure inchangée à savoir :

Pour toute réservation de la salle polyvalente et de ses dépendances, **le Demandeur doit fournir à la Commune les coordonnées de la personne physique désignée comme référent, qui sera l'interlocuteur privilégié des services municipaux pendant toute la durée de la mise à disposition des équipements. Toute demande de réservation doit être formulée par écrit et adressée soit :**



-par courrier : Mairie de Montfaucon, hôtel de ville, 23 rue de la République, 30150 MONTFAUCON
-par e-mail : communication@montfaucon.fr ; accueil@montfaucon.fr
-ou éventuellement par fax au : 04.66.50.07.75

Le Demandeur doit **indiquer a minima la date de réservation souhaitée en précisant les plages horaires, ainsi que l'objet de la manifestation envisagée et le nombre approximatif de participants attendus.**

Après acceptation de la demande, le Demandeur se voit remettre un dossier de réservation comprenant le règlement intérieur, lequel précise les tarifs de location en vigueur, et la **convention-type de mise à disposition.**

Tout dossier de demande de réservation doit contenir **a minima** les pièces suivantes :

la convention de mise à disposition dûment complétée et signée par le référent ;

les attestations d'assurance (couvrant les dommages matériels et corporels qui pourraient être causés aux participants, aux locaux, au mobilier et au matériel mis à sa disposition ; il doit en outre avoir souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile pour une période incluant la durée d'occupation de la salle), en cours de validité et à jour des cotisations ;

éventuellement la liste exhaustive du matériel et mobilier souhaités en complément.

Vous pouvez retrouver ces informations sur le site internet de la commune mais également y consulter le planning d'occupation de la salle polyvalente régulièrement mis à jour :

<https://www.montfaucon.fr/demarches-mairie>

BLOC- NOTES

Accueil mairie/agence postale horaires :
Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi 9h-15h
samedi 9h-11h30.

Pensez à venir vous inscrire sur les listes électorales ! Clôture au 04 mars 2022

Ramassage des encombrants :
mardi 1er mars 2022. Inscription en mairie

Numéro astreinte Services Techniques en cas d'urgence : 07.55.59.86.13

Médiathèque – prêt de livres :
Permanences :

Le mercredi : de 9h30 à 11h30
Le vendredi : de 16h30 à 18h30

Abonnement annuel par famille : 20€

ATTENTION : Passe-sanitaire obligatoire

Permanences supplémentaires :
Les samedis 12 et 26 mars de 10h à 11h30

Pour contacter la médiathèque aux horaires de permanences : 04.66.39.52.44

Equipements : Des agrès flambant neuf à la pinède

Courant février vous avez peut-être vu pousser de curieuses « plantes », non loin des terrains de tennis, entre la pinède et la guinguette !

De tout nouveaux équipements viennent en effet enrichir l'offre des installations sportives de Montfaucon. Il s'agit de trois agrès de fitness (Société Mefran) qui permettront aux amateurs de cette discipline comme aux plus aguerris de venir se remettre en forme ou s'entraîner pour améliorer leurs performances.

